

## Matières à choisir pour cursus droit social

Par **titoom**, le **11/06/2013** à **12:00**

Bonjour à tous, j'aurai besoin de quelques indications. J'aurai souhaité savoir quelles sont les matières à choisir en L3 afin d'effectuer un cursus de droit social (en tant qu'avocat) par la suite (M1 - M2 Droit social).

[citation]

SEMESTRE 5

Unité d'enseignement optionnelle (4 ECTS), choix entre:

- Philosophie politique - 36h - 4 ECTS
- Histoire de l'ordre public et du droit pénal - 36h - 4 ECTS

3 TD au choix (pour un total de 9 ECTS)

- Procédure civile - 20h - 3 ECTS
- Droit de l'obligation 3 - 20h - 3 ECTS
- Droit des sociétés - 20h - 3 ECTS
- Droit de l'Union européenne - 20h - 3 ECTS
- Droit international public 1 - 20h - 3 ECTS[/citation]

Pour ce semestre, j'avais pensé prendre :

- Unité d'enseignement optionnelle : Histoire de l'ordre public et du droit pénal (toujours utile pour l'épreuve de grand oral)
- 3 TDs : Je pensais prendre Oblig, Sociétés et Procédure civile. Cependant, le fait de ne prendre aucune matière de droit public est-il pénalisant dans un cursus de droit social ?

[citation]

SEMESTRE 6

Unité d'enseignement optionnelle (pour un total de 6 ECTS)

- Droit public des biens - 24h - 3 ECTS
- Droit international public 2 - 36h - 3 ECTS
- Procédure pénale - 36h - 3 ECTS
- Contentieux administratif - 24h - 3 ECTS
- Doctrines politiques - 36h - 3 ECTS
- Politique de l'union européenne - 24h - 3 ECTS

3 TD au choix (pour un total de 9 ECTS)

- Droit des sociétés - 20h - 3 ECTS
- Droit civil des contrats spéciaux - 20h - 3 ECTS
- Droit social - 20h - 3 ECTS

- Libertés publiques - 20h - 3 ECTS[/citation]

Pour ce semestre, j'avais pensé prendre :

- Unité d'enseignement optionnelle : La je n'ai aucune idée, dois-je prendre des matières de droit public ? Est-ce un atout en droit social ?
- 3 TDs : Je pensais prendre Sociétés, Social (évidemment :p) et Libertés publiques (en prévision de l'épreuve de grand oral).

Bref, merci à tous ceux qui pourront m'aiguiller ;)

Par **Folivao**, le **11/06/2013** à **16:42**

Concernant les matières de droit social, il n'y a pas vraiment d'importance entre telle ou telle matière (hormis celles de droit social évidemment et de droit de la protection sociale/santé).

Après, je te conseille plutôt de choisir tes matières selon le CRFPA et le programme que tu compte prendre.

Du genre par exemple prendre droit des sociétés aux 2 semestres n'est pas une mauvaise idée vu que c'est une des matières que tu peux choisir pour passer le barreau. De même que prendre procédure civile et procédure pénale (tu pourras choisir entre les 2 et tu sauras déjà dans laquelle tu es le plus à l'aise.

Une autre méthode consiste à voir le programme du M1 de droit social que tu feras et à choisir les matières selon ce programme (hormis le droit social, il y a en général en M1 social toujours quelques matières de droit privé ou public qui n'ont pas de rapport avec le droit social).

Du coup, et uniquement pour info, voici le programme que je prendrais si j'étais toi (après je ne connais pas tes forces et faiblesses en droit):

S5

Comme toi, mêmes matières.

S6

Comme toi pour les TD et pour l'UE optionnelle: procédure pénale et après une matière selon tes préférences perso (vu que j'ai pas l'impression que les autres matières se raccrochent vraiment au droit social ni au programme du CRFPA).

Enfin pour le droit public en droit social, les connaissances de bases servent, après pas obligé d'être spécialiste.

J'espère t'avoir un peu aidé :)

Par **titoom**, le **12/06/2013** à **14:02**

Merci beaucoup !

Plus qu'à profiter avant le début de la L3 :) !